



PACA



## NOTE D'INFORMATION

### A PROPOS DES CENTRALES ELECTRIQUES PHOTOVOLTAÏQUES

La LPO PACA est souvent sollicitée par ses membres pour prendre position sur tel ou tel projet de centrale photovoltaïque. Le Conseil d'Administration de l'association a exprimé le besoin de définir un cadre pour guider les prises de position sur les problèmes de l'énergie solaire photovoltaïque. Ce document est une base de réflexion en vue d'élaborer des documents d'aide à la décision.

#### 1/ Rappel de définitions

L'énergie solaire est aujourd'hui utilisée de deux manières : pour produire de la chaleur (chauffe-eau solaire) et pour produire de l'électricité. Il n'est question ici que de la production d'électricité.

Cette production se fait à partir de panneaux (dit panneaux solaires) qui permettent de convertir la lumière en électricité, en général par des semi-conducteurs à base de silicium. On distingue en général les modules monocristallins, polycristallins et amorphes. D'autres matériaux permettent la fabrication de panneaux solaires en couches minces.

Trois utilisations habituelles :

1. mini panneaux pour faire fonctionner des outils ou instruments (calculatrices, lampes, recharges de piles, etc.).
2. à plus grande échelle, alimentation électrique pour sites isolés : bateaux, maisons, îles, etc. mais aussi satellites, navettes spatiales, etc. cette utilisation nécessite des batteries de stockage de l'énergie produite.
3. une production connectée à des réseaux de transport d'électricité (RTE), sans stockage. Cette production concerne soit des individus installant un système chez eux et revendant l'électricité produite à un fournisseur d'électricité via les réseaux RTE existants, soit des « champs solaires » à une échelle industrielle injectant également l'électricité produite dans les réseaux

Cette dernière production pose un problème à la LPO PACA qui est par avance favorable aux autres utilisations précitées.

#### 2/ Le problème

La France se situe loin derrière d'autres pays pour la production d'électricité photovoltaïque: une centaine de mégawatts (MW) installés fin 2007 comparés à 1 000 MW aux USA, 1 100 MW en Espagne, 2 100 au Japon, 5 000 en Allemagne... Ce sous-développement solaire français tient au choix du nucléaire comme source principale d'électricité: en 2009 avec 58 réacteurs, la France produit 76 % de son électricité par le nucléaire (16 % dans le monde, entre 20 et 50 % selon les pays en Europe).

Aujourd'hui toute discussion sur la production d'électricité solaire ne peut donc se tenir que dans le cadre plus large de l'ensemble des énergies alternatives au nucléaire sans augmenter les émissions de gaz à effet de serre. La production d'électricité utilisant les énergies solaire, éolienne, hydraulique, géothermique, marémotrice, la biomasse, la co-génération, etc. ainsi que les améliorations technologiques.

La politique actuelle en France après avoir favorisé les centrales éoliennes, s'oriente vers des projets solaires de type industriel: grands champs de panneaux solaires installés un peu n'importe où, mais de préférence dans les espaces naturels. Ces « champs » sont reliés au réseau RTE puis distribués d'une manière centralisée par EDF et quelques autres fournisseurs.

La région PACA, du fait de son ensoleillement est particulièrement concernée. Les installateurs de panneaux solaires, à l'instar des opérateurs éoliens, favorisent les grands « champs » installés en pleine nature et souvent dans des espaces remarquables, voire jouxtant des espaces protégés.

### **3/ Position de la LPO PACA**

Affirmer haut et fort le soutien de la LPO PACA à toutes les alternatives écologiques visant à produire de l'électricité d'une manière non polluante. Toute prise de position ne peut se prendre qu'en ayant en vue une sortie du nucléaire. Le soutien de la LPO PACA n'est pas inconditionnel et doit prendre en compte l'objet de l'association : **la protection de la nature, de ses espèces et favoriser la biodiversité.**

**La LPO PACA se réserve le droit de s'opposer à tout projet photovoltaïque dont l'implantation et la conception sont en contradiction avec l'objet de l'association :**

- L'installation de champs photovoltaïques ne doit pas impacter les zones agricoles.
- L'installation de champs solaires ne doit pas se faire au détriment des zones naturelles et de ses espèces, protégées ou pas. L'implication citoyenne et associative doit être maximum dans le choix des zones qui ne doivent pas être réservés aux seuls développeurs en accord avec tel ou tel pouvoir municipal, départemental, régional ou national.
- Le solaire photovoltaïque développé sauvagement comme ont pu l'être les éoliennes ne répond pas aux nécessités de protection de la nature et de la biodiversité.
- Le développement d'énergies alternatives ne peut se faire qu'avec un lien étroit avec une politique de maîtrise et de réduction de la consommation électrique ... et la PACA se place haut dans l'échelle du gaspillage.
- le développement du solaire photovoltaïque doit se faire en priorité sur le bâti existant (zones industrielle, artisanale, d'activité, commerciale etc. offre suffisamment de surface de toit) et intégré à tout nouveau projet (ex: croissance de la zone d'activité de Saint-Maximin et partout ailleurs en PACA).
- à plus long terme, une politique cohérente devrait inclure une sortie de la production/distribution centralisée d'électricité. Il conviendrait de viser à une autonomie électrique des petites communes et zones rurales qui pourraient couvrir leur propres besoins en combinant à l'échelle locale photovoltaïque, petites éoliennes, petites centrales hydro-électriques, etc. avec un stockage minimum couvrant les besoins locaux.